



# BULLETIN D'INSCRIPTION – URBAINE VTT 2021



Nous participons à la course « L'Urbaine V.T.T » sous notre entière responsabilité. Nous ne pourrions en aucun cas demander un dédommagement aux organisateurs en cas d'accident.

- En solo à partir de la catégorie poussin (6 ans).
- En équipe à partir de la catégorie cadet (15 ans)

Concurrent(e) 1 (pour solo)	Concurrent(e) 2 (pour Duo)
NOM : _____ (MAJUSCULE)	NOM : _____ (MAJUSCULE)
Prénom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
CLUB : _____	CLUB : _____
N° de licence : _____	N° de licence : _____
Catégorie : _____	Catégorie : _____
E-mail : _____ @ _____	E-mail : _____ @ _____
Téléphone : _____	Téléphone : _____

## ➔ Pour les non-licenciés :

1. Présentation obligatoire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du « du cyclisme en compétition » datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

2. Pour les mineurs :

J'autorise mon fils, ma fille, \_\_\_\_\_ né (e) le \_\_\_\_\_  
à participer à la course « L'Urbaine V.T.T » qui se déroulera le 4 septembre 2021, sous mon entière responsabilité.

## ➔ Tarifs :

- Licenciés FSGT inscrits avant le 1<sup>er</sup> septembre : 5€
- Licenciés FSGT inscrits sur place : 10€
- Non licenciés : 10€ (avec assurance)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ signature \_\_\_\_\_

Bulletin à envoyer (accompagné du règlement à l'ordre de l'Amicale Cycliste de Thann) à :

Thierry Mariatte, 6 A rue du Moulin - 68120 Richwiller.

**Date limite de préinscription : 1<sup>er</sup> septembre 2021**